



MINDD - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Notre planète fait face à des défis économiques, sociaux et environnementaux majeurs. Nos modèles de développement ne peuvent plus faire l'impasse sur les contraintes environnementales qui s'imposent avec acuité. C'est en 1987 que le développement durable a été défini comme répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il est aujourd'hui souvent fait référence aux quatre piliers du développement durable : écologique, social, économique et gouvernance. Ces dimensions sont à prendre en compte par l'ensemble des acteurs sociaux: pouvoirs publics, entreprises, citoyens.

Au fil des décennies, le concept de développement durable a évolué dans des directions diverses et parfois contradictoires. Aujourd'hui, ce terme peut aussi bien désigner la "croissance verte" (confiance dans la capacité de répondre au défi écologique par le progrès technique et dissociation des questions environnementales par rapport aux questions sociales et éthiques) que la construction progressive d'un "nouveau paradigme de développement" qui remettrait radicalement en cause les fondements de notre modèle actuel : bien plus qu'un saut technologique, la transition écologique et sociale requerrait une modification substantielle de nos modes de vie.

La mineure en « enjeux de la transition et du développement durable » vous offre :

- une approche transversale de la question de société du développement durable,
- une réflexion critique sur le développement durable à travers une approche interdisciplinaire et en confrontant différents points de vue,
- l'opportunité de développer une nouvelle posture vis-à-vis des disciplines, être plus qu'un apprenant en devenant un acteur qui mobilise différentes disciplines et les fait dialoguer pour construire un nouveau regard réflexif/de nouvelles solutions sur cette question de société qu'est le développement durable.
- une approche active et interactive de cette question de société où il vous sera demandé de prendre position en regard des apports de différentes disciplines et d'en débattre, et cela dans une perspective de démarche citoyenne.

MINDD - Profil enseignement



MINDD - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sciences informatiques [prog-2023-sinf1ba]
- > Bachelier en sciences chimiques [prog-2023-chim1ba]
- > Bachelier en sciences physiques [prog-2023-phys1ba]
- > Bachelier en sciences mathématiques [prog-2023-math1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2023-hist1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2023-hori1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2023-lafr1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [prog-2023-musi1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2023-reli1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2023-spol1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2023-droi1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2023-clas1ba]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [prog-2023-edph1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2023-ecge1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2023-roge1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2023-huso1ba]
- > Bachelier en sciences biologiques [prog-2023-biol1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2023-arke1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2023-comu1ba]
- > Bachelier en sciences géographiques, orientation générale [prog-2023-geog1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2023-rom1ba]
- > Bachelier en sciences biomédicales [prog-2023-sbim1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2023-filo1ba]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2023-soca1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2023-germ1ba]
- > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [prog-2023-fsa1ba]

CONDITIONS D'ACCÈS

Cette mineure est accessible à tous les étudiants de bachelier de l'UCLouvain qui autorisent l'accès à une mineure.

Les méthodes pédagogiques choisies, interactives notamment sous la forme d'un séminaire, amènent à limiter le nombre de participants à **35 étudiants**. C'est pourquoi les étudiants intéressés sont priés d'envoyer une lettre précisant leur motivation à intégrer la dynamique de cette mineure dans leur cursus académique. Cette lettre doit parvenir à Géraldine Carette (Economics School of Louvain) par mail

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de la mineure suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel du programme de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Vérification de l'inscription à la mineure

L'étudiant consultera l'évolution de sa demande sur son bureau virtuel comme pour son inscription.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours sur ADE

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée du deuxième bloc annuel, l'étudiant établit son horaire de deuxième et de troisième bloc annuel en tenant compte des horaires de la mineure.

S'il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

Reporter des cours :

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de la mineure), l'étudiant peut reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (prérequis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

Anticiper des cours :

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de la mineure), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

En cas de report ou d'anticipation de cours, l'étudiant qui désire rééquilibrer son bloc annuel, peut demander à basculer les cours d'un bloc annuel à l'autre.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de la mineure à chaque bloc annuel. Il est cependant souhaitable que l'étudiant équilibre son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits de mineure et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports et anticipations de cours. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Assumer le conflit d'horaires :

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Les informations sur les dispositifs pédagogiques, si ceux-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé.

Il est recommandé d'informer l'enseignant quand l'étudiant ne peut assister au cours en raison du conflit.

Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé. L'étudiant doit demander l'accord au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

Personnes de contact :

Conseillère aux études : Géraldine Carette